

LA PÉPINIÈRE DES POSSIBLES CRÉATRICE D'UTOPIES RÉALISTES

CONTRAT AMAP « Produits laitiers » 2022- 2023



L'association « La pépinière des possibles, créatrice d'utopies réalistes » a pour objet de :

- Promouvoir, soutenir localement tout projet économique équitable, solidaire et respectueux de l'homme et de l'environnement
- Promouvoir, soutenir, aider le développement de toute activité paysanne de proximité respectueuse de l'environnement, permettant, en circuit-court, la production et la consommation d'aliments sains et de qualité
- Sensibiliser à la consommation responsable
- Favoriser le lien social et permettre l'émancipation du plus grand nombre par la réappropriation de savoirs, savoir-être et savoir-faire

Elle met en relation ses adhérents et Maxime et Irina Courtin, éleveurs biologiques à Dompierre-Sur-Helpe, pour la signature d'un contrat d'engagements réciproques.

Maxime et Irina s'engagent à :

- Livrer toutes les deux semaines (sauf période de fêtes de fin d'année, se référer au calendrier **annexe 1**) un panier de produit laitiers dont il est le producteur.
- Le panier sera composé de :
Une ou plusieurs parts de fromage affiné au choix du producteur (entre 250 et 300g suivant le type de fromage) ; Les fromages proposés cette année à l'AMAP sont camembert, st etton, tomme, tomme fleurie, tommes aromatisées (aux graines de moutarde, cumin ou poivre noir), st Basile, mimolette et fromage surprise au cours de l'année.
- Une ou plusieurs pièces de beurre de 250g (disponibilité jusque fin octobre)
- Un ou plusieurs lots de yaourt (un lot =4 yaourts)

L'adhérent s'engage à

- Être à jour de sa cotisation à la Pépinière des possibles,
- Prépayer le panier produits laitiers pour la période de distribution sous-mentionnée.
- Assurer au moins une permanence de distribution dans la saison.
- En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier laitier
- Les paniers laitiers non retirés seront perdus.
- Dans la mesure du possible, participer aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale et s'impliquer dans la vie de l'association « La pépinière des possibles ».

Toute personne adhérente à l'association « La pépinière des possibles » qui souhaite bénéficier des produits de Maxime et Irina s'engage à respecter le règlement intérieur établi dans le respect de la charte des AMAP. Ce règlement peut être modifié lors de l'assemblée générale annuelle.

PERIODE DE DISTRIBUTION :

La période de distribution pour ce contrat va du 3 mai 2022 au 31 mars 2023 inclus, soit **23** distributions. Les dates de distributions sont indiquées dans l'annexe 1.

LIEU DE DISTRIBUTION : La grange, chez Mathieu 15, route de Liessies 59740 Willies.

<p>Le producteur :</p> <p>Maxime et Irina Courtin La Ferme aux Hirondelles 6, route de Tainières 59440 Dompierre Sur Helpe</p> <p>06 78 44 39 32 maximecourtin@orange.fr</p>	<p>L'AMAPien(ne) :</p> <p>Prénom : Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>E-mail :</p> <p>Tel. :</p>	<p>Veillez choisir le jour de distribution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mardi • vendredi
--	--	---

Contenu du panier :

Le panier sera composé d'une ou plusieurs parts de fromage affiné au choix du producteur. Le poids de la part de fromage sera suivant le type de fromage compris entre 250g et 300g. Le panier peut être complété par une ou plusieurs pièces de beurre de 250g (arrêt de la distribution le 28/10 pour cause de baisse de production) et par un ou plusieurs lots de yaourts. Les yaourts sont à commander par lot de 4 mais il est possible de panacher (ex. : 2 natures + 1 abricot + 1 citron), les arômes proposés cette année seront : nature, citron, fraise, framboise et abricot).

Modalités de paiements :

Le règlement se fait en une, deux ou quatre échéances au choix de l'Amapien-ne(encaissable(s) début mai, début aout, début novembre et début février). Le/s chèque/s doit/vent être établi/s au moment de l'engagement et remis au responsable de la Pépinière Des Possibles qui se chargera de le(s) transmettre au producteur avant le début des livraisons.

Produit		Nombre de parts par distribution	Prix par distribution	Prix année
Fromage	Fromage, 5€ la part		(nombre x 5€)	(prix ditrib x 23)
	Beurre doux 2,80€		(nombre x 2,80€)	(prix ditrib x 13)
Beurre	Beurre demi-sel 2,80€		(nombre x 2,80€)	(prix ditrib x 13)
Yaourts (lot de 4) soit 500g	Nature 2,60€	(4, 8 etc.)	(nombre x 2,60€)	(prix ditrib x 23)
	Abricot 2,60€	(4, 8 etc.)	(nombre x 2,60€)	(prix ditrib x 23)
	Fraise 2,60€	(4, 8 etc.)	(nombre x 2,60€)	(prix ditrib x 23)
	Citron 2,60€	(4, 8 etc.)	(nombre x 2,60€)	(prix ditrib x 23)
	Framboise 2,60€	(4, 8 etc.)	(nombre x 2,60€)	(prix ditrib x 23)

Montant total / durée du contrat :
(addition des prix / année)

Total à payer : (montant du panier X 21 livraisons) : A libellé à l'ordre de Maxime Courtin.	Nbres de chèque(s)		
	1 mai	2 mai nov	4 Mai Aout Nov Fevr

A Willies, Le

1. Signature de l'AMAPien,

Signature du producteur

ANNEXE 1

Les dates de distributions

MOIS	Distributions de mardi	Distributions de vendredi
Mai	03/05/22	06/05/22
	17/05/22	20/05/22
	31/05/22	-
Juin		03/06/22
	14/06/22	17/06/22
	28/06/22	-
Juillet	-	01/07/22
	12/07/22	15/07/22
	26/07/22	29/07/22
Août	09/08/22	12/08/22
	23/08/22	26/08/22
Septembre	06/09/22	09/09/22
	20/09/22	23/09/22
Octobre	11/10/22	14/10/22
	25/10/22	28/10/22
Novembre	08/11/22	11/11/22
	22/11/22	25/11/22
Décembre	06/12/22	09/12/22
	13/12/22	16/12/22
Janvier	10/01/23	13/01/23
	24/01/23	27/01/23
Février	07/02/23	10/02/23
	21/02/23	24/02/23
Mars	07/03/23	10/03/23
	21/03/23	24/03/23